LITIGE PANNE ELECTROMENAGER

La section locale UFC Que Choisir Mont-de-Marsan est intervenue pour une de ses adhérentes, au sujet d'un dysfonctionnement et défauts d'appareils ménagers (réfrigérateur et machine à laver).

Notre adhérente a constaté et signalé ces défauts au vendeur dans le délai de garantie de conformité.

Malgré de nombreuses relances, notre adhérente n'a pas pu obtenir le remplacement des pièces défectueuses et le changement de l'appareil en panne.

A la suite d'échanges de courrier entre notre Association et le vendeur, le matériel défectueux a été remplacé et réparé.